

## INSCRIPTION AU PRÉSCOLAIRE, ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Les inscriptions des nouveaux élèves qui débiteront le **préscolaire** en août 2020 auront lieu à partir du **3 février 2020**.

1. L'inscription vise les élèves qui **auront 5 ANS le ou avant le 30 SEPTEMBRE 2020** (c'est-à-dire **nés le ou avant le 30 septembre 2015**) et **résidant à l'Île-des-Sœurs au moment de l'inscription**.
2. **Les inscriptions se feront sur rendez-vous tous les matins à partir du 3 février 2020. Veuillez prendre rendez-vous au (514) 765-7695 poste 1.**
3. **Afin de faciliter le processus, assurez-vous de téléphoner à l'école pour prendre rendez-vous et d'être ponctuel le jour de l'inscription.**
4. L'enfant doit être avec vous lors de l'inscription.
5. Vous devez apporter les documents requis pour l'inscription (voir liste ci-dessous).

À noter que toutes les inscriptions seront traitées en même temps et de la même manière. Il n'existe aucun privilège pour une inscription hâtive, ni aucun inconvénient pour une inscription tardive.

Le futur élève du préscolaire qui viendra s'inscrire **devra être ÉVALUÉ pour ses COMPÉTENCES LANGAGIÈRES** pour déterminer s'il a besoin d'une classe ordinaire ou d'une classe de soutien à l'apprentissage du français. **Cette évaluation est obligatoire.**

Des documents précis sont requis pour l'inscription de l'enfant selon la situation particulière de sa famille. Nous vous en donnons la liste ci-dessous afin que vous les ayez tous en main lors des inscriptions de février:

### ÉLÈVE NÉ AU QUÉBEC ET AU CANADA , ÉLÈVE NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC OU NÉ À L'ÉTRANGER

Original du certificat de naissance émis par le Bureau de l'état civil du Québec (grand format) ou Certificat de naissance traduit en français ou en anglais si le certificat est émis dans une autre langue.

**2 preuves** de résidence à l'Île-des-Sœurs telles que :

- Compte de taxes scolaires ou municipales;
- Acte d'achat de propriété résidentielle indiquant le nom du propriétaire;
- Facture d'électricité (Hydro-Québec);
- Permis de conduire;
- Avis de cotisation de Revenu Québec;
- Relevé d'emploi;
- Bail (contrat de location).

